

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc.	Numéro de permis 2020018	Date d'inspection Le 25 octobre 2022	
Nom de l'établissement Les moussaillons		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30 Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	25 oct. 2022	25 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Il était observé aujourd'hui que le formulaire obligatoire « registre de présence » est utilisé mais n'est pas mis à jour après que chaque enfant arrive pour la journée dans une classe, car il y avait 8 enfants présent dans la classe mais seulement 7 étaient inscrit sur la feuille. Il est important pour des raisons sécuritaires d'assurer que les enfants sont inscrit sur la feuille dès leur arrivée. L'éducatrice la mise à jour avant la fin de l'inspection.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Il était observé que toutes les salles de classe avaient leurs feuilles de programmation affichées juste à l'extérieur de leurs portes afin que les parents puissent jeter un coup d'œil à ce que leurs enfants feront cette semaine. Observez les œuvres d'art des enfants sur les murs de la salle de classe et à l'extérieur dans les couloirs.</p> <p>Tous les enfants ont leur propre espace étiqueté pour accrocher leurs vêtements extérieurs/sac à dos dans le couloir.</p> <p>Il était observé que les éducateurs s'assuraient qu'ils descendaient au niveau des enfants lorsqu'ils parlaient avec eux. Dans une salle de classe, l'éducatrice a été observée assise par terre avec un enfant en train de leur expliquer pourquoi il n'était pas sûr d'essayer d'adapter sa main à l'intérieur d'un jouet carré magnétique (voulait le porter comme un bracelet), car sa main était un peu trop grande pour le trou et elle peut rester coincée. L'éducatrice a utilisé des mots gentils, simples et doux pour s'assurer que l'enfant comprenait le risque pour la sécurité.</p> <p>Les éducateurs dans les deux salles ont également été observés en train de jouer avec les enfants au moment de la visite.</p>

Commentaires généraux

À l'heure de la sieste, les éducateurs organisent les lits de sommeil des enfants autour de la salle et s'assurent qu'il n'y a pas trop près de chacun, conformément au règlement 36 (4). Une éducatrice dans la salle des quatre ans m'a informé que tous les enfants ne dorment pas, qu'après environ 20-30 minutes, les enfants qui ne dorment pas sont autorisés à jouer avec des jouets / activités tranquilles. Un rappel que les enfants qui ne dorment pas ne doivent pas être tenus de rester sur leurs lits de sommeil pendant plus de 30 minutes.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 octobre 2022

Date

original signé par
Karine Gasse

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2022

Date